



Direction générale du Personnel
Le Directeur Général

COMMUNICATION AU PERSONNEL

Objet: Acquisition de la double nationalité (pays d'origine/pays d'affectation): influence sur l'indemnité de dépaysement et l'indemnité d'expatriation

Certains pays européens, dont la Belgique et le Luxembourg, offrent la possibilité, sous certaines conditions, aux citoyens étrangers, d'acquérir leur nationalité sans perte de la nationalité d'origine. Si le pays d'origine ne s'y oppose pas, le citoyen devient titulaire d'une double nationalité.

Un réexamen du droit à l'indemnité de dépaysement ou d'expatriation sera effectué en cas d'acquisition de la double nationalité.

En particulier, ce réexamen pourrait entraîner les changements suivants:

- Pour les bénéficiaires de l'indemnité d'expatriation: perte de l'indemnité.
- Pour les bénéficiaires de l'indemnité de dépaysement: perte de l'indemnité sauf pour les agents ayant habité en dehors du territoire européen du pays d'affectation pendant les dix années qui précèdent l'entrée en service, pour une raison autre que l'exercice de fonctions au service d'un État ou dans une organisation internationale (article 4.1.b de l'annexe VII du statut).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les liens:

- Sur la double nationalité en Belgique:
http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/services_a_letranger/nationalite/index.jsp
- Sur la double nationalité au Luxembourg:
http://www.gouvernement.lu/publications/informations_gouvernementales/nationalite-luxembourgeoise-2009/nat_lux_2009_FR.pdf
- Sur l'indemnité de dépaysement et d'expatriation:
http://www.epintranet.ep.parl.union.eu/intranet/ep/lang/fr/content/administrative_life/personnel/pay_allowances/indemnities/expatriation_allowance

Questions fréquemment posées:

http://www.epintranet.ep.parl.union.eu/intranet/ep/lang/fr/content/administrative_life/personnel/staff_infodesk/staff_infodesk_faq/individual_ent

L'équipe du "Staff Information Desk" de l'Unité "Relations avec le personnel" est également à votre disposition pour toute question relative à cette communication:

A Bruxelles:

Rue Montoyer 70, 3ème étage.

E-mail: Staff-Info-Bru@europarl.europa.eu Tél.: 41600

A Luxembourg:

Bâtiment Président, rez-de-chaussée.

E-mail: Staff-Info-Lux@europarl.europa.eu Tél.: 21600

(s) Yves QUITIN

Directeur général du Personnel